

MAIRIE DE LIMONS

Département du Puy-de-Dôme – Arrondissement de Riom PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOÛT 2023

Le 29 août 2023 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Limons dûment convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Matéo MOREL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 août 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Présents : MMES et MM. Matéo MOREL, Laurence SOULERAS, Astrid ZANUTTO, Bernard GOLFIER, Loïc MORTON, Florian PARRA, Anthony FAVIER, Sébastien MONTALBAN, Stéphanie BURIAS, Muriel DELAGE et Florian DE OLIVEIRA

Absente excusée : Mme Florence PAYS

Autres personnes présentes : MME Sophie PRODEL, Secrétaire Générale.

I-1°) Election du secrétaire de séance :

Mme Astrid ZANUTTO a été désignée secrétaire de séance.

I-2°) Approbation des procès-verbaux du conseil municipal des 03 et 24 juillet 2023 :

Les procès-verbaux des réunions des 03 et 24 juillet 2023 ont été adoptés à l'unanimité.

I-3°) Compte-rendu des décisions prises par le Maire depuis le dernier conseil municipal :

Titre décision	Date	Objet
Travaux	04/07/2023	Arrêté n° 68/2023 portant permission de voirie donnée au Territoire d'Energie 63 (SIEG) pour les travaux d'alimentation électrique au 11 Rue des Pertoux à compter du 03 juillet 2023 et pour une durée de 2 mois.
Circulation	13/07/2023	Arrêtés n° 69 et 71/2023 portant réglementation de la circulation sur la Place Paul Liobat, la RD 43 et différentes routes communales du vendredi 21 juillet au lundi 24 juillet à l'occasion de Tour de France Féminin.
Travaux	11/07/2023	Autorisation au Territoire d'Energie 63 pour des travaux d'alimentation électrique au 11 Rue des Pertoux.
Travaux	12/07/2023	Autorisation de rejet des eaux usées traitées dans un fossé communal au lieu-dit Les Cornats.
Stagiaire	13/07/2023	Signature d'une convention de stage à la cantine scolaire de Limons du 02 au 21 octobre 2023 dans le cadre d'un BAC pro Cuisine
Travaux	18/07/2023	Arrêté n° 70/2023 portant restriction de la circulation au Port de Ris lors du remplacement d'un poteau incendie par la SEMERAP.
Délégation	28/07/2023	Arrêté n° 72/2023 portant délégation de signature à Monsieur Florian PARRA pour la célébration d'un mariage le 12 août 2023.
Personnel	03/08/2023	Arrêté n° 73/2023 de mise en congé de maladie ordinaire de Madame Sophie PRODEL du 1er au 04 août 2023.
Délégation	16/08/2023	Arrêté n° 74/2023 portant délégation de signature à Monsieur Florian DE OLIVEIRA pour la célébration d'un mariage le 26 août 2023.

Travaux	16/08/2023	Arrêté n° 75/2023 portant permission de voirie à la SEMERAP pour la réparation de fuite sur une conduite d'irrigation aux Moussouves le 16 août 2023.
Associations	18/08/2023	Arrêté n° 76/2023 portant autorisation d'un débit de boisson à l'Association Pétanque Limonoise à l'occasion d'un tournoi de Pétanque le 26 août 2023.
Travaux	23/08/2023	Arrêté n° 77/2023 portant permission de voirie à la SEMERAP pour la réparation d'une fuite sur un branchement d'eau potable 18 Rue du bois le 24 août 2023.
Devis	24/08/2023	Signature d'un devis de 408,72 € de SOLUTION PRO pour l'achat d'un chariot de service pour la cantine et de verres à pied pour la salle des fêtes.

Arrivée de Madame Laurence SOULERAS à 20h16.

II-1°) Convention Limagne Numérique

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du projet Limagne Numérique, la Communauté de Communes Plaine Limagne propose de bénéficier de prestations afin d'assurer l'autonomie numérique du territoire, de sécuriser les données, de moderniser les infrastructures.

Il est proposé les services suivants pour un coût annuel de 500 € TTC :

- Téléphonie IP lignes mairie et école
- Hébergement de messagerie
- Messagerie instantanée
- Hébergement de données
- Service de visioconférence
- Service de partage fichiers lourds

Il indique qu'actuellement la sauvegarde est réalisée sur un boîtier « WOOXO » pour un coût annuel d'environ 2 400 €. Pour la téléphonie, la prestation pour la ligne de la Mairie est facturée 63 €/mois, internet compris. Pour la ligne de l'école, le prestataire est Orange pour environ 200 € tous les 2 mois.

Cette convention avec la CCPL permettrait de réaliser plus de 3 000 € d'économie par an.

La messagerie instantanée sera pratique pour avertir les parents d'élèves en cas de retard du Bus par exemple.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de signer la convention Limagne Numérique avec la CCPL.

II-2°) Maison des Associations

Monsieur le Maire indique que suite à l'appel d'offre, l'entreprise SARL SADOURNY située à Romagnat a été choisie pour réaliser le désamiantage de l'ancienne caserne des pompiers pour un coût de 15 570 € TTC, L'ordre de service a été signé le 21 août 2023. L'entreprise dispose d'environ 1 mois ½ pour commencer les travaux, le temps d'obtenir les différentes autorisations.

Le désamiantage doit durer entre 4 et 7 jours.

L'appel d'offre pour le choix des entreprises pour la construction va être lancé. Les travaux dureront entre 9 et 10 mois.

Des artisans vont être contactés pour effectuer les opérations nécessaires avant le début des travaux (couper l'eau, l'électricité...).

Concernant la chaudière et le ballon d'eau chaude, il faudra réfléchir s'ils peuvent être réutilisés. Eventuellement la chaudière peut remplacer celle de la Mairie qui commence à montrer de gros signes de faiblesses.

M. Anthony FAVIER demande si le ballon ne risque pas de s'oxyder s'il n'est plus utilisé ?

M. Bernard GOLFIER demande si la chaudière sera adaptable à la mairie ? Une réponse positive lui est faite.

Mme Stéphanie BURIAS demande quelle sera le moyen de chauffage à la maison des associations ?

M. le Maire lui précise qu'il y aura une pompe à chaleur « air-air ».

Les différentes possibilités seront examinées.

III-1°) Exonération de taxe foncière pour les jeunes agriculteurs

Monsieur le Maire explique que les jeunes agriculteurs bénéficient d'un dégrèvement de la Taxe Foncière Non Bâtie à hauteur de 50 % les 5 années qui suivent leur installation.

La Commune a la possibilité de mettre en place une exonération sur les 50 % restants.

Il y a peu de jeunes agriculteurs sur la Commune.

Mme Laurence SOULERAS demande si l'on connaît la perte occasionnée par cette exonération.

M. Sébastien MONTALBAN explique que c'est suivant les terres qui sont désignées par le jeune exploitant.

Mme Laurence SOULERAS souligne qu'il s'agit de petites sommes qui n'impacteront pas le budget.
M. le Maire indique que les 50% de dégrèvement automatique sont pris en charge par l'état et que les 50% restants seront pris en charge par la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de mettre en place l'exonération de la Taxe Foncière Non Bâtie pour les jeunes agriculteurs.

III-2°) Taxes sur les locaux vacants et les résidences secondaires

Comme cela a été évoqué lors du vote du budget, le conseil municipal à la possibilité d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. La date limite est le 1^{er} octobre 2023 pour une mise en place au 1^{er} janvier 2024.

La Taxe d'Habitation est déjà mise en place pour les résidences secondaires avec un taux de 11.78 %, il n'est pas possible de la majorer sauf sous certaines conditions qui ne sont remplies que par une Commune dans le Puy-de-Dôme.

Mme Muriel DELAGE trouve qu'il y a beaucoup de logements vacants dans la Commune.
M. le Maire précise que le nombre est passé de 20 à 36 depuis le dernier recensement.
M. le Maire précise que certaines conditions doivent être remplies pour que ces logements soit assujettis à cette taxe.
Mme Laurence SOULERAS pense que certains ne sont pas équipés de sanitaire.
Mme Muriel DELAGE demande si ces habitations seront évoquées lors de la réunion de la CCID (commission communale des impôts directs).
M. Loïc MORTON estime qu'une résidence secondaire est souvent une attache familiale
M. Florian DE OLIVEIRA rajoute que les propriétaires ont travaillé pour les avoir.
M. le Maire donne plusieurs exemples de locaux vacants dans le bourg.

Cette taxe permettrait d'inciter les propriétaires à la location ou à la vente. Et dans le cas contraire cela fera une rentrée d'argent pour la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'assujettir les logements vacants à la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires.

III-3°) Décision Modificative n°1 Budget Commune

Madame Laurence SOULERAS explique que la Loi de Finances pour 2020 a instauré un prélèvement à l'encontre des collectivités qui ont augmenté leur Taxe d'Habitation entre 2017 et 2019. C'est le cas pour Limons qui a instauré une augmentation de 0.12%.

Un prélèvement de 754 € correspondant à 0,12 % de la base de Taxe d'Habitation de 2020 a été réalisé sur les avances de fiscalité directe locale du mois de juillet 2023.

Une régularisation sur le budget est nécessaire, il convient donc d'ouvrir des crédits au 014-7391178 en dépenses de fonctionnement.

Elle indique que les taux de taxes locales sont assez élevés en comparaison aux autres Communes de la Communauté de Communes à savoir, 3^{ème} sur 25 pour la Taxe d'Habitation et 5^{ème} sur 25 pour la Taxe Foncière Bâtie. Contrairement aux Communes hors CCPL comme Châteldon ou Puy-Guillaume, par exemple.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette décision modificative du Budget Commune 2023.

IV-1° Rapport des Commissions Municipales et Communautaires :

Commission finances et affaires générales :

La commission ne s'est pas réunie.

Commission Scolaire et Culturelle :

La commission ne s'est pas réunie. La rentrée scolaire a lieu le lundi 04 septembre.

Commission travaux, voirie, environnement et agriculture :

Monsieur Bernard GOLFIER fait le point sur plusieurs sujets :

- Une intervention aura lieu mardi 05 septembre à 8h00 sur le tracteur afin d'effectuer la révision des 500 heures et de mettre en place le renfort sur la fixation de l'épareuse.

M. Sébastien MONTALBAN fait remarquer que cela rentre dans la garantie.

- Une demande de devis va être fait au garage Quilleret de Maringues en complément de celui du garage DEBUS de Puy-Guillaume, concernant les problèmes de fixation du siège. Il était préférable d'attendre que la fête du Saumon soit passée pour prendre ce RDV, le camion était nécessaire.

Mme Laurence SOULERAS indique que ce n'est pas urgent.

M. Loïc MORTON précise qu'il ne faut pas trop attendre, cela est dangereux en cas de choc.

- Concernant la clôture de stade, le devis de l'entreprise MILLEVILLE n'a pas encore été reçu.

- La fontaine du saumon fuit de plus en plus, une demande de devis pour du produit de réparation est en cours.

M. le Maire explique que par moment la fontaine ne coule presque plus, voir plus du tout. L'alimentation provient de la propriété de Mme DEBUS et il n'est pas possible de modifier le débit qui dépend donc de la profondeur de la nappe phréatique.

M. le Maire explique qu'un devis de l'entreprise JOUVET a été réceptionné pour la réparation de la fuite pour un montant de 2 170 €

M. Bernard GOLFIER explique qu'il n'y a certainement pas que les joints qui fuient mais qu'il y a aussi certainement une fuite en dessous.

M. Florian DE OLIVEIRA et M. Anthony FAVIER trouvent que le devis de réparation n'est pas excessif.

M. le Maire fait remarquer que la fuite occasionne une forte pousse de l'herbe autour.

M. Anthony FAVIER propose de profiter de la réparation pour refaire sortir l'eau par la bouche du saumon comme auparavant.

M. le Maire explique que lors de la venue du Prince de Monaco à Effiat, il a rencontré la personne qui avait réalisé le saumon à l'époque.

- La SEMERAP est intervenue à Larmonière pour déboucher un collecteur. L'intervention a duré 3h pour un coût d'environ 900 €. Des travaux de réfection sur le regard de cette conduite ainsi qu'un débouchage du fossé seront nécessaires. L'entreprise PARRA va faire un devis.

Monsieur le Maire distribue le planning des agents de l'école. Des modifications ont été faites sur les heures de ménage et l'organisation de la cantine.

Commission affaires économiques et nouveaux habitants :

Monsieur Loïc MORTHON fait un point sur le rendez-vous qui a eu lieu entre la propriétaire du bar, sa banquière, Monsieur le Maire et lui-même.

La propriétaire est une personne très motivée et compétente. Elle a un beau projet et tient à le voir se concrétiser. La banquière est plutôt confiante mais il manque encore des devis.

La Commune a proposé son aide pour contacter des artisans locaux pour la réalisation de devis.

M. le Maire explique que la banque aurait souhaité que la propriétaire associe son projet à l'établissement qu'elle possède à Thiers mais elle ne voulait pas pour ne pas prendre de risque.

M. le Maire et M. Loïc MORTHON ont insisté sur le fait qu'un établissement comme celui-ci serait rentable sur la Commune. La vie associative est très active, le projet de voie verte qui passera devant le bar attirera du monde.

Mme Muriel DELAGE explique que suite à l'article paru sur les réseaux sociaux, elle a été interpellée par des personnes qui avaient compris que la Commune allait investir financièrement dans le projet.

M. le Maire répond qu'il ne s'agit en aucun cas d'une aide financière.

Mme Muriel DELAGE explique qu'il aurait fallu préciser appui logistique. Elle se questionne sur l'état du bâtiment qui paraît se dégrader de plus en plus.

M. le Maire lui répond que des gros travaux ont déjà été fait pour préserver le bâtiment comme par exemple la toiture.

Mme Muriel DELAGE demande depuis quand elle est propriétaire de ce bar.

M. le Maire précise dans les années 2009/2010.

M. Loïc MORTHON explique que la propriétaire a de l'expérience dans le domaine ce qui est rassurant.

M. le Maire rajoute qu'elle a bien compris la philosophie de la Commune.

M. Florian DE OLIVEIRA indique que cela sera à nous de le faire fonctionner.

Commission Fêtes Sport et Associations :

La fête du Saumon a lieu ce dimanche.

Montage des barnums vendredi.

Samedi préparation à la salle des fêtes.

Dimanche rendez-vous à 8h00.

La SEMERAP et le SBL ont donné leur accord pour mettre le parking en face du stade sur leur terrain.

Un arrêté de circulation a été pris par le Département pour limiter la vitesse à 50 km/h et interdire le stationnement sur les accotements pour tout le week-end.

Commission Informations, communications, développement et cérémonies :

La commission ne s'est pas réunie.

Commissions CCPL :

Madame Astrid ZANUTTO indique qu'elle n'a pas pu se rendre à la commission « culture et lecture publique », elle était déjà retenue par le conseil municipal.

IV -2°) Communications du Maire :

Renouvellement contrat : Le contrat de l'agent en charge de l'entretien des locaux est renouvelé pour une année.

Composteur du SBA : Une nouvelle loi oblige les Communes à installer des composteurs partagés pour éviter que certains déchets ne finissent à la poubelle.

Un agent du SBA est venue en mairie faire le point sur les questionnaires qui avaient été distribués en début d'été, une vingtaine de personnes ont répondu. Deux composteurs seront installés, un vers l'école sur la Place de la Bascule, l'autre sur la Place de l'Eglise.

M. Anthony FAVIER demande qui aura en charge de s'occuper de ces composteurs ?

M. le Maire lui indique que le SBA doit tout gérer mais qu'une réunion d'information du SBA aura lieu pour expliquer le fonctionnement aux habitants.

M. Florian DE OLIVEIRA demande s'il sera possible de récupérer le compost.

M. le Maire lui indique que c'est le but, les personnes le souhaitant pourront en prendre.

Sinistre assurance : Concernant le sinistre entre Monsieur MORTHON, l'entreprise PARRA et la Commune, notre assurance a indiqué que la Commune a été mise hors de cause.

Concernant un sinistre sur un véhicule au lieu-dit La Goutelle en 2021, la commune a également été mise hors de cause.

Monsieur le Maire demande si quelqu'un a des informations sur des dégâts qui auraient été occasionnés par un nid de poule sur une voiture aux Moussouves.

Distributeur à pizzas : Une proposition d'installation d'un distributeur de pizza a été faite par Luigi Pizza. La demande sera étudiée.

Bilan Tour de France : Un bénéfice de 2 800 € sera versée au CCAS. La journée s'est bien déroulée, il y a que de bons retours. Après le passage de la caravane il y a eu une grosse ruée sur les stands de restauration. L'idée est donnée de redemander aux organisateurs de l'IRON MAN un passage à Limons comme avant.

DPE:

Une des locataires de la Commune a déposé un courrier de demande d'un DPE pour son logement. Une entreprise spécialisée sera contactée.

Cimetière : Monsieur le Maire remercie l'entreprise PARRA pour son travail ainsi que Monsieur Sébastien MONTALBAN qui a passé le rota et ensemencé en herbe gracieusement.

Les travaux de clôture vont bientôt commencer.

Une demande de devis a été faite à l'entreprise MILLEVILLE pour la mise en place d'un portail pour avoir un second accès.

Travaux à l'école : Monsieur Vincent SERGERE a posé du parquet à l'étage pendant les vacances dans la salle informatique. Des travaux de peinture seront réalisés en interne dans l'année. Lors des prochaines grandes vacances la garderie sera refaite en interne également.

M. Bernard GOLFIER rappelle que les menuiseries devront être lasurées à l'automne.

Sécheresse : La commune a été mise en alerte « CRISE ». L'arrosage est totalement interdit même la nuit.

PLUi : Une partie de la zone d'extension est classée en zone humide, il faut donc trouver une autre zone.

IV -3°) Question diverse :

Pas de question.

La séance est levée à 21h49.

Astrid ZANUTTO



Secrétaire de séance

Matéo MOREL



Maire de Limons